

Le roi fontaine de justice

*Pouvoir judiciaire et pouvoir royal
au Moyen Âge et à la Renaissance*

sous la direction de
Silvère Menegaldo et Bernard Ribémont



Jus & Litterae

Klincksieck

Table des matières

Introduction, par Claude GAUVARD.....	7
Bernard RIBÉMONT. — Le sage et juste roi Salomon dans la littérature médiévale	29
Vincent MARTIN. — Serment du sacre et paix du roi à l'époque des premiers Capétiens (XI ^e -début XIV ^e siècle).....	55
Christophe GRELLARD. — « Le prince est sujet de la loi de justice » : Loi de Dieu, lois des hommes chez Jean de Salisbury.....	85
Esther DEHOUX. — Prétentions et revendications du roi capétien. Saint Michel, le prince et la loi (XII ^e -XIII ^e siècles)	103
Lydwine SCORDIA. — Devoir de justice et amour du roi aux XIII ^e -XIV ^e siècles	129
Elizabeth A. R. BROWN. — <i>Unctus ad executionem justitie</i> : Philippe le Bel, Boniface VIII et la grande ordonnance pour la réforme du royaume (du 18 mars 1303).....	145
Silvère MENEGALDO. — La figure royale et la justice dans l'œuvre de Watriquet de Couvin. À propos des dits « royaux » (<i>Dit de l'arbre royal</i> , <i>Miroir aux princes</i> et <i>Dit du roi</i>)	169

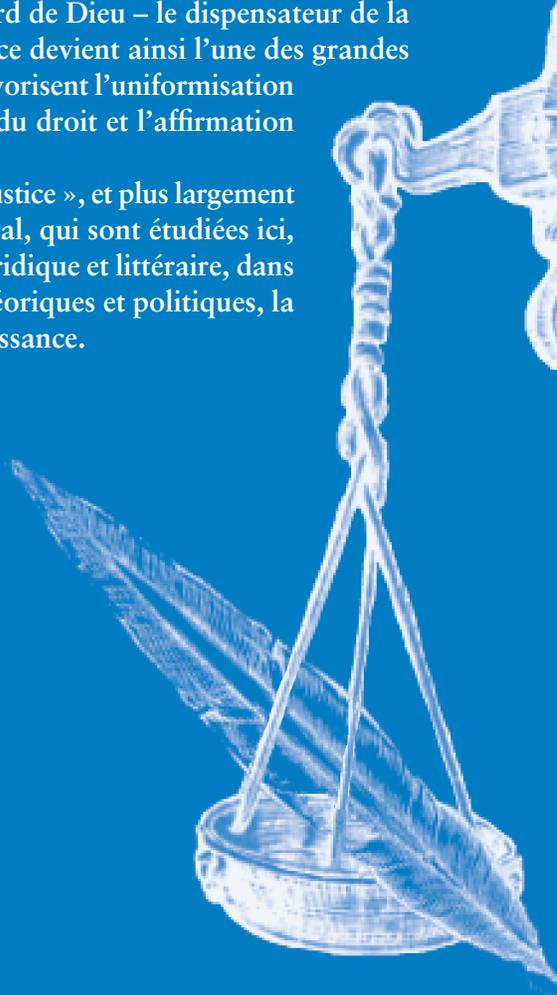
LE ROI FONTAINE DE JUSTICE

Julien LEPOT. — Le prince justicier dans l' <i>Avis aus roys</i> , un « miroir au prince » enluminé du XIV ^e siècle.....	193
Claire LE NINAN et Christine RENO. — Charles V modèle de justice dans deux œuvres de Christine de Pizan	209
Laurent HABLOT. — Le roi fontaine de justice héraldique. La captation royale de l'expression emblématique à la fin du Moyen Âge	223
Corinne PÉNEAU. — La table du royaume. L'image du roi dispensateur de la justice en Suède (XIV ^e -milieu du XV ^e siècle).....	241
Bruno MÉNIEL. — Le roi source de justice dans <i>La République</i> de Jean Bodin	279
Denis BJAÏ. — Rois législateurs et justiciers dans la poésie épique de la Renaissance.....	297
Épilogue, par Jean-Patrice BOUDET.....	313

En avril 1454, le roi Charles VII ordonne la rédaction officielle des coutumes, sous son autorité royale. En se posant ainsi comme un bon législateur, réorganisateur du droit du royaume, Charles VII s'inscrit dans une longue tradition, au moins symbolique, qui veut que le roi soit garant de la justice et du droit, d'un point de vue moral comme juridique, qu'il soit donc une « fontaine de justice ». Les modèles sont fournis par l'histoire, profane ou biblique, imaginaire ou réelle : Saint Louis ne fut pas seulement l'image d'un souverain rendant la justice devant son peuple ; il fut aussi législateur, promulguant de nombreuses ordonnances et patronnant des ouvrages à caractère éminemment juridique.

Mais c'est sans doute avec Philippe IV le Bel et la montée en puissance des légistes qu'un tournant fut pris en France dans la conscience forte que le roi était par excellence – sous le regard de Dieu – le dispensateur de la justice, l'organisateur du droit. La justice devient ainsi l'une des grandes prérogatives royales, phénomène que favorisent l'uniformisation progressive des pratiques juridiques et du droit et l'affirmation toujours plus forte du pouvoir royal.

C'est donc la figure du roi « fontaine de justice », et plus largement les relations entre justice et pouvoir royal, qui sont étudiées ici, d'un point de vue tant historique que juridique et littéraire, dans les sources documentaires, les textes théoriques et politiques, la littérature, au Moyen Âge et à la Renaissance.



978-2-252-03826-0

39 €



BELLES LETTRES
DIFFUSION
DISTRIBUTION
S.A.R.L.

